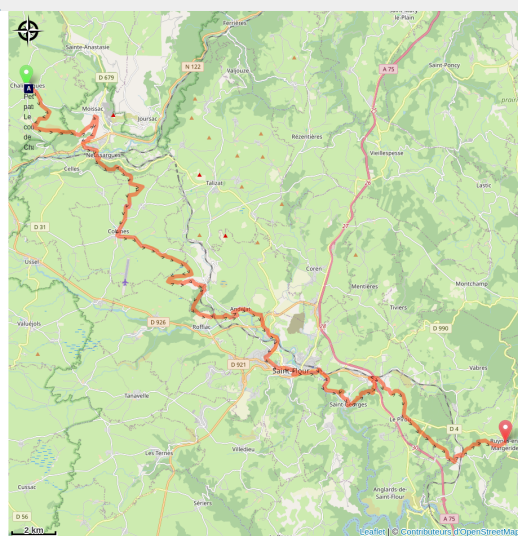


GTMC-VTT - Étape 17 - Chalinargues > Ruynes-en-Margeride

Région Auvergne-Rhône-Alpes



Sur la GTMC-VTT (Olivier Octobre / GTMC-VTT)

La GTMC-VTT, de Chalinargues > Ruynes-en-Margeride.

Depuis Chalinargues l'itinéraire de la GTMC redescend à Neussargues en suivant un court instant un singletrack assez technique. Hormis la côte de Combe Robert puis celle du Sailhant, la traversée de la Planèze s'annonce plutôt tranquille et roulante jusqu'au centre historique de Saint-Flour (Ville et Pays d'Art et d'Histoire). On quitte la cité des vents par la ville basse en longeant un temps l'Ander, après quoi le tracé s'élève dans le bocage alentour entre prés et bois ondulés pour retrouver Ruynes-en-Margeride.

Infos pratiques

Pratique : VTT

Durée : 5 h 15

Longueur : 50.7 km

Dénivelé positif : 946 m

Difficulté : Niveau rouge - Difficile

Type : Traversée

Itinéraire

Départ : Neussargues-Moissac

Balisage : Itinéraire VTT

Communes : 1. Neussargues en Pinatelle

2. Coltines

3. Andelat

4. Roffiac

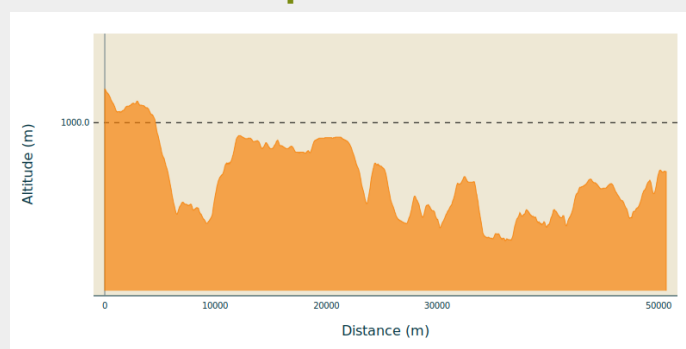
5. Saint-Flour

6. Saint-Georges

7. Anglards-de-Saint-Flour

8. Ruynes-en-Margeride

Profil altimétrique



Altitude min 764 m Altitude max 1068 m

Balisage spécifique des Grandes Traversées à VTT (label FFC) : panonceaux blancs avec triangle et ronds rouges, complétés du nom de l'itinéraire. Ces balises sont le plus souvent apposées sur des arbres ou des poteaux le long du parcours.

Praticable : toute l'année.

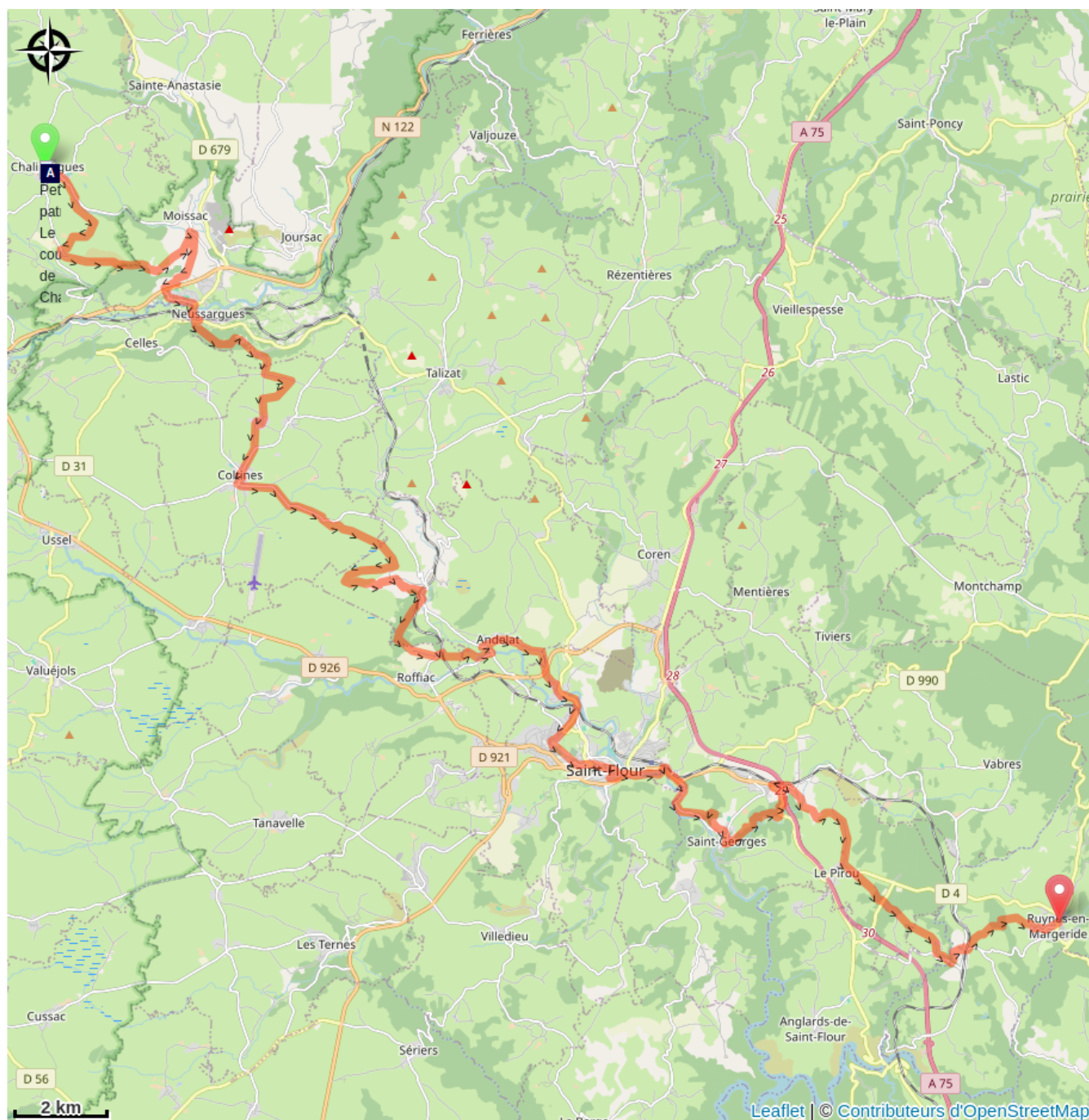
Sous réserve de conditions météo favorables.

Site web (URL) : <https://www.la-gtmc.com/>

Téléphone : [04 74 59 71 70](tel:0474597170)

Mél : contact@la-gtmc.com

Sur votre route...



Le couderc de Chalinargues (A)

Toutes les informations pratiques

 **En plein air**

 **Inscrit au PDIPR**

 **Label VTT - FFC**

Recommandations

Bien que cela soit peu recommandé, il est possible que certains vététistes voyagent avec un animal. Il sera alors indispensable de le transporter ou de le tenir en laisse sur les portions d'itinéraire en voie partagée avec la circulation automobile, ainsi que sur les chemins où la présence d'animaux est règlementée. Sur les chemins où la présence d'animaux est interdite par arrêté (dans les Parcs nationaux notamment), les vététistes devront trouver un parcours alternatif par des chemins ne réglementant pas la présence d'animaux, ou se séparer temporairement de leur animal sur les étapes concernées.

Comment venir ?

Parking conseillé

Le Bourg

Source

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

<http://fr.auvergnerhonealpes-tourisme.com/>

Sur votre route...



Le couderc de Chalargues (A)

Cette esplanade sur laquelle vous pouvez observer des bassins est un ancien couderc. Les coudercs étaient des espaces communaux, mis à disposition des habitants, sur lesquels ils pouvaient accéder à des équipements collectifs nécessaires à la vie quotidienne. Les coudercs étaient généralement équipés d'un four à pain, d'une fontaine, d'un lavoir, d'un abreuvoir pour les troupeaux et d'un métier à ferrer les bœufs. Le métier à ferrer est souvent équipé d'un toit car le ferrage des bovins se faisait pendant les jours de mauvais temps, lorsqu'aucune tâche agricole n'était réalisable.

Attribution : Hautes Terres Tourisme